

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

A VINGT ANS

Depuis que notre confrère Jules Huret, développant l'interview, a mis les enquêtes à la mode, il ne se passe pas de semaine où quelque reporter indiscret, ne pose pour le sphinx devant ses contemporains.

En ce moment, c'est M. Jean-Bernard qui opère dans le *Figaro*.

M. Jean-Bernard s'adresse à nos célébrités de tous ordres et leur demande « si elles ont réalisé le rêve de leur vingt ans ».

Prenez un instant votre tête entre vos mains, ô hommes de quarante ans! — et posez-vous à votre tour cette question. Que rêviez-vous à vingt ans? A quoi le jeune homme que vous fûtes rêvait-il? D'abord, on peut désirer bien des choses : fortune, gloire, amour; ce sont là trois points principaux qui eux-mêmes se subdivisent. La fortune, c'est l'incommensurable tas d'or d'un Vanderbilt ou l'*Angulus ridet* d'Horace; ce sont les rentes venues subitement par le jeu, par la spéculation, par l'héritage, ou progressivement gagnées par l'effort continu et intelligent; la fortune, enfin, c'est la satisfaction féroce de tous les besoins de l'être, ou la manne d'un peu de bonheur autour de soi. Voilà bien des façons d'envisager la fortune, et il n'est personne, peut-être, pour qui la fortune ne soit pas tout cela à la fois. Il en est de même de la gloire et de l'amour. On les veut, l'un et l'autre, avec toutes leurs modalités. Et alors, que de questions à se poser, à interviewer, pour répondre à votre question! Et, si nombreuses elles sont, qu'il est humainement impossible qu'elles aient toutes une réponse favorable. Notamment pour l'amour: qui donc a épousé celle dont il rêvait à vingt ans? « Dans le cœur, ce ne sont jamais les vrais locataires qui essuient les plâtres » dit la vieille duchesse du *Monde où l'on s'ennuie* et Béranger lui-même regrettait son grenier, tellement ses rêves d'adolescent s'étaient peu réalisés.

Eh bien, chose curieuse, toutes les notoriétés auxquelles s'est adressé M. Jean-Bernard ont répondu que leur âge mûr avait réalisé le rêve de leur jeunesse. Il n'y a donc que des heureux dans notre société? Le ciel en soit loué! Mais il faut se convaincre qu'elle a bien changé, à son avantage, depuis le jour où Châteaubriant écrivait à Jules Janin qui lui avait fait part de son mariage: « Je ne vous bénis pas, parce que tout ce que j'ai béni est tombé. » Tout réussit aujourd'hui; du moins il y a des hommes qui l'écrivent. Disent-ils la vérité, ou sont-ils des sages qui ont su faire la part du feu, et ne plus demander à la vie que ce qu'elle peut normalement leur apporter. Mais ce n'est plus du bonheur, cela, c'est de la résignation! Ne serait-ce pas plutôt, que l'homme en vue a le devoir de paraître heureux, a l'obligation sociale de porter un masque de satisfaction? D'ailleurs, comment oseraient-ils se plaindre, ces arrivés, qui sont bien trop avisés pour reconnaître publiquement que leur élévation est due à un coup du hasard, et que les rêves de jeunesse qu'ils réalisent, sont des rêves inventés après coup.

Ouvrez les mémoires et contrôlez les affirmations intéressées des vivants, par les dires sincères des morts. Vous y verrez que pas un — ou presque — ne suivit dans la maturité la route que ses vingt ans avaient choisie. J.-J. Rousseau avait commencé par être domestique, Napoléon officier de fortune, Béranger ouvrier typographe, Balzac clerc d'avoué, Ingres violoniste au théâtre de Montauban, Alfred de Vigny lancier rouge, Richardson commis de nouveautés; je ne parle pas de Sixte-Quint qui fut porcher et de Giotto qui gardait des troupeaux. Le peintre suédois Anders Zorn a commencé comme l'ami du Dante et je ne sais pas quelles surprises nous réservent les prochains conclaves, mais je crois que neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mortels sur mille sont poussés par une destinée sur laquelle ils ne peuvent rien, et que leurs rêves ne se réaliseront que fort rarement ou partiellement.

L'enquête de M. Jean-Bernard me paraît surtout montrer que la France est demeurée le pays où l'on sait se moquer avec esprit des gens. C. R.

AUX MANŒUVRES

Enquêtes nécessaires

L'*Echo de Paris* annonce qu'une enquête ministérielle est prescrite sur la marche de manœuvre qui s'est terminée jeudi soir, à Nancy, par une véritable déroute du 79^e.

L'*Echo de Paris* raconte ensuite que c'est pour avoir voulu faire une étape de jour en pleine chaleur, après une étape de nuit commencée à une heure du matin, que le colonel de ce régiment a laissé quatre cents hommes en route. Deux heures durant il s'est mis à l'arrière-garde, menaçant les traînards des punitions les plus sévères. Les forces humaines ont des limites, et elles étaient dépassées par les soldats surmenés du malheureux régiment. Le colonel dut se retirer en entendant les imprécations que les pauvres soldats laissaient échapper.

En vain le médecin-major, seul pour tout le régiment, prodiguait ses soins aux malades étendus dans les fossés ou réfugiés dans les maisons. Deux fois le bon docteur tomba lui-même en syncope. Il dut successivement réquisitionner quarante voitures pour ramener des centaines de malades.

La nouvelle de l'événement a produit à Nancy la plus pénible impression. Le bruit s'est répandu en ville que des compagnies entières avaient méconnu la voix de leurs officiers et refusé d'avancer quand même.

Le général Forget, commandant la brigade, et le général de division de Cornulier-Lucinière sont accourus au quartier. Ils ont accordé d'abord deux jours, puis trois jours complets de repos pour le régiment, dont le colonel garde les arrêts.

Le *Journal* espère que des enquêtes vont être ordonnées également sur les causes des indispositions nombreuses signalées dans différents corps de troupes, et fait remarquer qu'à la veille de la convocation des réservistes il est utile d'insister sur l'observation des prescriptions de la circulaire ministérielle qui trace les devoirs des commandants de troupes pendant la saison chaude.

L'Affaire Dreyfus

L'opinion de M. Brunetière

Extrait d'une lettre que M. Brunetière adresse au *Siècle* :

« M. Michel Colline me demandait, et vous demandez après lui : « Pourquoi dans l'affaire Dreyfus s'est-il mis du côté qu'il n'eût point fallu? » Je vais franchement vous le dire : c'est que j'ai cru que c'était « le côté » qu'il fallait; c'est que je suis convaincu de l'honorabilité, de la probité, de la loyauté des juges militaires, c'est qu'il n'y a pas de gouvernement ni de société possibles si nous ne respectons pas les autorités et les compétences que nous avons nous-mêmes établies; c'est encore, si vous le voulez, que toutes les prétendues « preuves » qu'on a voulu donner de l'innocence du condamné de 1894 m'ont paru misérables, et c'est enfin que je ne puis ni ne veux sacrifier les intérêts de la patrie commune à la vanité exaspérée de quelques « intellectuels ».

Mémoires de M. Esterhazy

L'*Aurore* annonce que les mémoires de M. Esterhazy paraîtront dès que le conseil d'enquête devant lequel il est appelé à comparaître aura statué sur son cas.

Leblois-Picquart

Contrairement aux informations de la plupart des journaux, le *Journal* maintient que l'instruction ouverte contre MM. Leblois et Picquart aboutirait à un double renvoi en correctionnelle, la complicité ayant été établie.

INFORMATIONS

M. Félix Faure au Havre

Le Président de la République a reçu le consul du Portugal, qui lui a présenté les officiers portugais chargés de surveiller la construction des deux croiseurs sortis récemment des Forges et Chantiers de la Méditerranée, au Havre, pour leur gouvernement.

L'entrevue a été très cordiale; les officiers portugais ont manifesté leur satisfaction du bon accueil qu'ils ont reçu au Havre; le Président s'est félicité des bonnes relations qui existent entre la France et le Portugal.

M. Félix Faure a reçu à dîner le commandant du *Borda*, qui se trouve à bord du *Bougainville*, actuellement dans le port du Havre, et les dix premiers élèves de l'École navale.

Le Président s'est fait représenter par le commandant Humbert à la cérémonie patriotique des combattants de Gravelotte.

Banquet

Les représentants du commerce et de l'industrie française, ont offert un banquet aux ambassadeurs de S. M. Ménélik, empereur d'Éthiopie, en ce moment en mission à Paris. Le dîner était présidé par M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, remplaçant M. Maruéjols, empêché.

Les ambassadeurs éthiopiens étaient placés en face du sous-secrétaire d'Etat. Parmi les convives, M. Lagarde, ministre de France auprès du négus, plusieurs sénateurs, députés, diplomates et officiers supérieurs.

Au dessert M. le baron Langsdorf, vice-président de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, a salué les ambassadeurs de Ménélik; puis M. Mougeot a ensuite pris la parole.

Un concert et des projections de vues d'Éthiopie, faites au moyen de la lumière oxydrique, ont terminé la soirée.

Le chemin de fer de Raucourt à Vouziers

Dimanche, M. Tillaye a inauguré le chemin de fer local de Raucourt à Vouziers.

La Russie à l'exposition de 1900

L'administration centrale des impôts indirects et de la vente monopole des boissons par l'Etat russe, participera à l'Exposition universelle de 1900. Elle se propose de construire dans le voisinage du Trocadéro un édifice spécial où sera exposé un modèle de l'entrepôt des eaux-de-vie de l'Etat, avec toutes ses sections de réception des spiritueux, filtrage, de mise en bouteille, de bouchage, etc...

On y exposera également tous les objets se rapportant à la distillation de l'esprit-de-vin dans les distilleries privées, et l'on y montrera au public l'opération de transformation de l'esprit en eau-de-vie.

Celle-ci, enfin, sera vendue dans un local installé identiquement comme le sont maintenant en Russie les débits de spiritueux de l'Etat.

Un survivant de Sidi-Brahim

On mande de Toulon :

On vient d'inhumer au Plan-de-la-Tour un des derniers, sinon le dernier survivant de Sidi-Brahim. M. Rimond, né le 27 mars 1822, fut un des héros de ce mémorable combat, et Lamoricière, en raison de son admirable conduite, le fit, en présence de toutes les troupes et quoiqu'il fût illettré, caporal et chevalier de la Légion d'honneur.

Le bataillon de chasseurs à pied de Grasse avait envoyé une délégation aux obsèques de ce brave.

M. Méline

A Plombières, M. Méline a présidé dimanche le Comice agricole. Il a prononcé un discours dans lequel il a examiné les progrès accomplis par le Comice dans la région des Vosges. A une heure de l'après-midi, a eu lieu un banquet.

Au pôle antarctique

On écrit de Londres :

L'expédition au pôle antarctique, que commande M. Borchgrevink, un Norvégien, est partie de Londres.

Le *Southern Cross*, le navire sur lequel part l'expédition, navigue sous pavillon britannique.

Le testament de Bismarck

Le testament du prince de Bismarck lègue ses propriétés de Poméranie au comte Guillaume, avec 300,000 marks.

Le prince Herbert, outre Friedrichsruhe, hérite du domaine de Rheinfeld, ainsi que des bijoux et des objets précieux, évalués un million.

Les trois filles du comte Guillaume reçoivent chacune 100,000 marks. La comtesse de Rantzau touchera 900,000 marks.

Suivent des legs de 10,000 à 1,000 marks à de vieux serveurs.

La valeur déclarée de la fortune au moment de la confection du testament était de 3 millions. La valeur réelle après inventaire dépassera 20 millions.

CHRONIQUE LOCALE

Commission Départementale

Séance du 22 Août 1898

Présents, MM. Iscard Président, Pradines, Cocula, Longpuech, Laparra, Delport et Relhié Secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance. Catus. — Réparation à la halle aux grains. Accordé 2000 fr.

Douelle. — Installation d'un bureau de poste. Accordé 150 fr.

Saint-Paul-Labouffie. — Réparation à la maison d'école. Accordé 40 fr.
 Lachapelle-Auzac. — Construction d'un puits. Accordé 30 fr.
 Concots. — Réparation à la tour de l'horloge. Accordé 150 fr.
 Gramat. — Réparation au presbytère de Saint-Chignes ajourné pour complément de dossier.
 Ronffihac. — Réparation à la fontaine publique. Accordé 150 fr.
 Saint-Céré. — Construction d'un mur avec grille devant le square. Accordé 200 fr.
 Castelnaud. — Construction de puits aux écoles. Accordé 100 fr.
 Saint-Cernin. — Réparation aux écoles de filles. Accordé 100 fr.
 Valprionde. — Réparation à la toiture de l'église. Accordé 50 fr.
 Soturac. — Construction du logement de l'institutrice à l'école de filles de Couvert.
 Aujols. — Réparation à l'école double Classement : Soturac 1^e, Aujols 2^e.
 Assistance publique. Pensions aux vieillards Calmèjane Marie, épouse Lagane, de Laurettes. Approuvé.
 Lacoste Jeanne, de Bédier. Approuvé.
 Lebreil, de Berganty. Approuvé.
 Mandats en Juillet 1893 acte est donné
 Issepts. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire numéro 3. — Approuvé.
 Loupiac. — Classement du chemin vicinal ordinaire numéro 1.
 Aynac. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire numéro 6. Approuvé.
 Utilité publique.
 Budget de 1899.
 Compte administratif de 1897.
 Acte est donné.

CAHORS

Réception de M. le Préfet

AU CERCLE RÉPUBLICAIN

Les membres du cercle républicain sont informés que demain soir, mercredi, à 9 heures, aura lieu, dans les salons du cercle, la réception de M. Héli-Devals, notre nouveau préfet.

Sont invités à se rendre à cette réception non seulement les membres actuels, mais toutes les personnes qui désireraient faire partie du cercle.

Les grandes manœuvres

Comme on le verra dans le compte-rendu des séances du Conseil général, notre assemblée départementale, à l'unanimité, a émis un vœu pour que les grandes manœuvres du XVII^e corps soient retardées en raison des chaleurs exceptionnelles que nous subissons actuellement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni samedi soir, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Costes, maire.

Étaient présents : MM. Costes, Mazières, Guiraudies, Talou, Brunies, Clary, Besse, Delfour, Miquel, Delpech, Delbru, Cayla, Bousquet, Cagnac, Périés et Soulié.

M. Brunies est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin dernier, lu par M. Brassaud, secrétaire adjoint, est adopté sans observations.

Les commissions des finances et des travaux publics sont maintenues.

Le conseil approuve les dépenses imprévues ordonnées par le maire s'élevant à la somme de 262 fr. 16

Le conseil désigne MM. Bousquet et Delpech pour la révision de la liste des électeurs consulaires.

Le conseil donne un avis favorable aux demandes de soutiens de famille présentées par MM. Alain, Coudere, Jacques Guilhou et Jean Cabessut.

Il donne également un avis favorable à une demande de bourse faite par M. Jean-Victor Frey pour l'école Saint-Cyr.

Le conseil autorise le remboursement du capital d'une rente à la ville de Cahors due par Mme Bergues.

Le conseil accepte un legs de 500 fr. fait par feu M. Tesseyre de Touzac, pour payer un professeur qui ferait, à Cahors, un cours public sur les sciences les plus usuelles, morales et pratiques.

Le conseil autorise le paiement d'une somme due à M. Giustiniani, huissier à Cahors, pour frais de procédure.

Plusieurs demandes de bourses Galdemar

sont faites par les nommés J.-P. Ayot, François Bris, Mandelli, Combecave et Cambar. — Renvoyé à la commission des écoles.

Même décision pour une demande de bourse au collège de jeunes filles faite par Mlle Jeanne Laval.

Le conseil donne un avis favorable à la création d'une seule chambre de commerce dans le département du Lot, le siège de cette chambre serait à Cahors, la ville offrirait le local gratuitement.

On accepte le cahier des charges pour l'adjudication du nouveau local de la bibliothèque. le bail sera de dix-huit ans, et la mise à prix de 3,000 fr. par an. Le local sera remis à l'état nu à l'adjudicataire qui aura à sa charge les fermetures et tous les aménagements qui resteront la propriété de la ville, sans indemnité à la fin du bail.

M. Besse propose de remblayer pour éviter tout accident, la rigole qui se trouve entre la rue de Lastié et la rue Saint-Urcisse. — Approuvé.

Les dépenses à l'occasion de la fête nationale s'élevant à la somme de 1.776 fr. 41 sont approuvées.

M. Cagnac propose d'accorder à l'administration militaire un emplacement situé place des Consuls, pour remiser le matériel roulant du 7^e de ligne et du 131^e territorial tant que cela sera utile. — Adopté.

On adopte un nouveau plan d'alignement pour la rue Jean-Capoulade.

Le conseil se réunit en comité secret pour arrêter la liste des indigents.

Hommage au capitaine Deloncle
 COMMANDANT DE LA « BOURGOGNE »

Au cours de la séance, M. Guiraudies-Capdeville a demandé la parole et a donné lecture des émouvantes lignes qui suivent :

Messieurs,
 La *Bourgogne*, l'un des plus grands paquebots de la compagnie transatlantique, allant de New-York au Havre, avec plus de 700 personnes, passagers et hommes d'équipages, était abordée dans le brouillard, le 4 juillet, par un voilier anglais, et sombrait quelques instants après.

Le nombre des victimes de cette effroyable catastrophe a dépassé 500.

La *Bourgogne* était commandée par M. le capitaine Deloncle.

Tous les officiers ont péri pour avoir voulu rester les derniers sur leur bord et après avoir fait preuve du plus grand héroïsme.

Une première enquête dirigée par le consul général de France à New-York, et basée sur les rapports et les interrogatoires des personnes échappées au désastre, a permis d'établir que le commandant et l'équipage de la *Bourgogne*, ont fait tout leur devoir.

En second lieu, le capitaine de vaisseau Aubert, chargé de faire un rapport officiel sur le naufrage de la *Bourgogne*, parle ainsi de l'équipage du malheureux navire :

« L'équipage de la *Bourgogne* a fait ce qu'il pouvait,

» Quant aux officiers, il faut se garder de les diminuer en essayant de faire leur éloge.

» Tous les officiers de quart dans la machine sont morts !

» Tous les officiers du pont sont morts !

» J'ai longuement interrogé les hommes de son équipage sur le rôle de leur commandant.

» Tous sont pleins d'admiration pour lui.

» Et il est facile de dessiner ce qui s'est passé dans l'esprit et dans le cœur du commandant Deloncle.

» En montant sur sa passerelle, il espérait en core. Mais l'espoir n'a pas dû être pour lui de longue durée.

» L'inclinaison rapide de la *Bourgogne* a dû bien vite le fixer ; il a envisagé le péril et il s'est préparé au sacrifice suprême.

» Lorsque le navire va sombrer et qu'un de ses officiers vient le consulter, le commandant Deloncle ordonne à cet officier de songer à son propre salut ; mais quant à lui, il s'attache à sa passerelle, il fait résonner la sirène, il demande du secours pour tous ceux qui lui étaient confiés, s'oubliant pour ne songer qu'à eux.

» Et quant la *Bourgogne* disparaît, elle entraîne sous les flots, son héroïque commandant.

.....

Que pourrait-on ajouter à cet émouvant récit ?

.....

Les pouvoirs publics ont rendu hommage à l'admirable conduite de l'équipage de la *Bourgogne*.

La ville de Cahors a un devoir plus spécial à remplir.

Elle doit glorifier le brave commandant Deloncle, un enfant de Cahors, issu d'une vieille famille cadurcienne.

Elle doit honorer la mémoire du marin qui a su montrer comment on meurt en faisant son devoir.

Elle doit donner aux jeunes générations, en exemple de dévouement, de sacrifice, de fermeté d'âme et d'héroïsme, la vie et la mort du commandant Deloncle.

C'est dans ces sentiments, messieurs, que j'ai l'honneur de vous proposer les résolutions suivantes :

1^o Une plaque commémorative sera apposée sur la maison de la rue des Augustins où est né le commandant Deloncle.

2^o La partie de rue comprise entre la rue du Château du Roi et le boulevard Gambetta, et qui porte le nom de rue des Augustins, s'appellera désormais rue Louis Deloncle.

3^o Au nom de la ville de Cahors, le conseil mu-

nicipal adresse à la veuve et aux enfants du commandant Deloncle ses respectueux et sympathiques hommages.

Les propositions de M. Guiraudies ont été adoptées à l'unanimité.

Nous sommes heureux de féliciter ici, M. Guiraudies de son heureuse initiative et de sa généreuse pensée.

La pluie

Il en est tombé !... mais hélas quelques gouttes à peine. Hier le ciel, très menaçant, laissait espérer une pluie sérieuse, il n'en a rien été. Sera-ce pour aujourd'hui ?

En revanche de violents orages ont éclaté sur plusieurs points du département et la foudre est tombée en plusieurs endroits.

Les dégâts sont heureusement peu importants.

Adresse pendant les manœuvres

Afin d'éviter toute confusion dans la destination des lettres qui seront adressées pendant les manœuvres aux militaires de la 33^e division, le général de division rappelle que toutes les lettres devront porter uniquement les mentions suivantes :

M.....
 au.....^e Régiment.....^e Bataillon.....^e Compagnie.

grandes manœuvres de la 33^e division. sans mention d'aucune localité.

Ce service fonctionnera à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 13 inclus.

Le service de la trésorerie et des postes a reçu toutes les indications nécessaires pour que les lettres ne subissent aucun retard.

Au lycée Gambetta

M. Cazaly, répétiteur au lycée de Cahors, est nommé répétiteur au lycée de Bordeaux.

M. Rigal est nommé répétiteur au lycée de Cahors.

Veloce-Sport cadurcien

Dans son assemblée générale du 19 août la société le V.-S. C. a décidé que le championnat du Lot (fond), des 100 kilomètres en 1898, sera couru le dimanche 9 octobre, partie (60 kilomètres), sur le chemin de grande communication n^o 13, de Cahors à Figeac et partie (40 kilomètres), sur la route nationale n^o 2, de Paris à Toulouse.

Les engagements seront reçus à partir de ce jour par M. Péfouque secrétaire du V. S. C., 24 boulevard Gambetta, Cahors.

Le banquet annuel de la Société aura lieu le soir du championnat, à l'hôtel des Ambassadeurs.

Acte de probité

M. Pierre Pons, du hameau de Rouergue, commune de Mechmont, a trouvé sur la voie publique une montre en acier bruni, Il s'est empressé d'avertir la police et l'objet perdu a pu être rendu à son propriétaire, M. Landrevie.

Nos félicitations.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 23 août 1898

Naissances

Séval, Rosalie, rue Clément Marot 9.
 Sastres, Jean-Baptiste-Fernand, à Saint-Henri.

Miquel, Roger-Honoré, Boulevard Gambetta, 38.

Publications de Mariages

Grassias, Eugène dit Elie, cordonnier et Hermet Antoinette sans profession.

Alix, Jules, cordonnier et Cagnac, Clotide, robeuse.

Décès

Sers, Elisabeth, épouse Albarel, 75 ans, sans profession, rue de la Halle 1.

Arrondissement de Cahors

ST-GÉRY

M. Ernest Talou, fidèle aux engagements qu'il avait pris durant la période électorale, a tenu dimanche dernier, 21 août, à Vers et à Cours deux réunions publiques.

Dans chacune de ces deux communes, un grand nombre de citoyens sont allés entendre la parole entraînant du nouveau conseiller général.

Après les remerciements qu'il leur devait, M. Talou a expliqué que les élections du 31 juillet n'avaient pas modifié la composition de notre assemblée départementale dont les aspirations démocratiques sont connues.

Il en a tiré cette conséquence que les populations de notre département veulent de plus en plus le progrès et repoussent toutes les idées rétrogrades. Les membres de l'assemblée affirment depuis plusieurs années ces mêmes aspirations en maintenant au bureau ceux de leurs collègues qui sont les mieux qualifiés pour les représenter. M. Talou compte bien que les électeurs du canton de St-Géry auront à cœur, imitant ceux des autres cantons du département, de marcher toujours dans la voie du progrès. Pour arriver à ce résultat, il demande à tous d'oublier les petites querelles pour ne se préoccuper que des intérêts généraux du canton et de faire ainsi l'union et l'entente pour le plus grand bien de la République.

Il n'a pas négligé d'entretenir ses nombreux auditeurs des affaires intéressant plus particulièrement chacune de ces deux communes ; il a parlé notamment des chemins à construire, des améliorations à apporter au service de la culture du tabac, de la nomination des experts directement par les planteurs et de diverses autres questions relatives à la prospérité de l'agriculture.

Il a fini en faisant connaître aux électeurs les droits et les devoirs des citoyens dans une république démocratique.

Le jeune conseiller général a reçu à Vers comme à Cours, l'accueil le plus cordial et le témoignage des plus vives sympathies.

St-MARTIN-LE-REDON. — Incendie. —

Un incendie dont les causes sont inconnues, a détruit la grange de M. Jean Labroue, propriétaire à St-Martin.

Les pertes s'élevant à 2000 fr. environ sont couvertes par une assurance.

St-LAURENT. — Incendie. —

Une grange appartenant à M. Bley, propriétaire à St-Laurent, a été la proie des flammes. On ignore les causes du sinistre.

Les pertes sont d'environ 1500 francs. Il y a assurance.

Arrondissement de Figeac

LACAPPELLE-MARIVAL. — Incendie. —

Un incendie allumé accidentellement par une femme de la localité, a détruit 4 ou 5 hectares de bruyères. Les pertes sont peu importantes.

Arrondissement de Gourdon

CONCORÈS. — Incendie. —

Dimanche matin un incendie a détruit une grange appartenant à Jeanne Guiche au bourg de Concorès. Grâce au dévouement de la population le feu a pu être circonscrit et on n'a eu qu'à déplorer la perte matérielle de cette grange qui d'ailleurs était assurée.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 22 août 1898

La séance est ouverte à 5 heures.

M. Marcenac, doyen d'âge, préside assisté de M. Talou, le plus jeune des membres de l'assemblée. M. Ernest Talou prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Roques, Delamaze, Calmon, comte Murat et Delpon, excusés.

M. le Préfet et M. le Secrétaire général assistent à la séance.

M. Marcenac invite l'assemblée à élire son bureau.

SCRUTIN POUR LE PRÉSIDENT

Votants 24. — Majorité absolue 13.

Ont obtenu :
 M. de Verninac, 18 voix.
 M. Rey, 1 —
 M. Relhié, 1 —
 Bulletins blancs, 4

M. de Verninac est proclamé président du Conseil général.

On va procéder au scrutin pour la vice-présidence. M. Delpont demande la parole.

L'honorable conseiller général de Cahors déclare qu'on lui a offert de divers côtés la candidature. Il remercie bien sincèrement ses amis ; mais, poursuivant cette politique d'union qui a assuré le triomphe du parti républicain dans l'arrondissement de Cahors aux dernières élections législatives, il croit de son devoir de décliner toute candidature.

M. Rey, poursuit-il, doit son élection à cette union du parti républicain ; nous pouvons, ici, par un acte nouveau, consacrer cette entente qui a assuré le triomphe de notre parti ; nous aiderons ainsi à la concentration républicaine dans le département tout entier, et nous pourrions espérer que dans un avenir prochain, il n'y aura plus dans le Lot qu'un seul parti républicain, sincèrement républicain et démocratique.

M. Delport engage tous ses amis à voter pour M. le docteur Rey, député de Cahors. M. Delport est vivement félicité par ses amis.

Il nous permettra également de souligner l'abnégation dont il a fait preuve. Son succès était certain s'il avait été candidat. Une fois de plus M. Delport, dont on ne compte plus les preuves de dévouement à la démocratie, a tout sacrifié à l'intérêt de la cause républicaine. Nous l'en félicitons bien sincèrement.

M. Rey demande à son tour la parole. Après avoir adressé ses vifs remerciements à M. Delport, M. Rey dit qu'il n'aurait pas accepté la candidature si elle n'avait pas eu ce caractère d'union. Si ses collègues lui font l'honneur de le nommer vice-président, ils peuvent être assurés de tout son dévouement et de son désir absolu de travailler plus que jamais à l'entente du parti républicain.

On passe au vote.

Votants 24. — Majorité absolue 13.

Obtiennent :

MM. Vival.....	18
Rey.....	13
Relhié.....	4
Delport.....	2
Linol.....	1
Bulletins blancs.....	3

MM. Vival et Rey sont nommés vice-présidents du Conseil général.

On passe enfin à la nomination des secrétaires.

Obtiennent :

MM. Delport.....	19
Grimal.....	17
Cangardel.....	3
Talou.....	1
Cassaignes.....	1
Bulletins blancs.....	3

M. Marcenac prie les membres élus de prendre place au bureau.

M. de Verninac prononce aussitôt l'allocation suivante :

Mes chers Collègues,
Je suis vraiment embarrassé pour trouver une formule nouvelle afin de vous exprimer toute ma gratitude pour l'honneur que vous venez de me faire pour la sixième fois, je crois, en m'appelant à présider vos séances. Laissez-moi vous dire simplement merci. Au lieu de prononcer des paroles, j'essaierai par mes actes de mériter votre confiance.
Mes chers Collègues, il y a un an, en ouvrant une pareille séance, je vous disais que la politique suivie par le Gouvernement n'était pas la nôtre, qu'elle n'était pas celle du pays et que les agissements du Ministère Méline, qui nous ramenaient à des époques que nous aurions dû oublier du 16 et du 24 mai, ne pouvaient pas avoir l'assentiment du Pays ; je ne me trompais pas : le Pays a parlé et il a balayé Ministres, administrateurs et sous-Ministres ; il a fait justice des pratiques anti-démocratiques et anti-républicaines d'un gouvernement néfaste qui a malheureusement duré deux années, et dans le département comme d'ailleurs, comme dans toute la France grâce à l'union des républicains, on est arrivé à vaincre la réaction (Applaudissements).

J'espère que cette victoire sera définitive et je n'en veux comme gage que la confirmation qui en a été faite par le scrutin du 31 juillet pour l'élection des Conseils Généraux.

A ce double titre, je vous remercie de plus en plus d'avoir bien voulu me réélire pour vous présider, car c'est là une consécration de l'adhésion que vous donnez à la politique que je vous indiquais l'année dernière comme devant être celle de la France et en particulier celle de notre département.

Cette politique n'a rien à voir avec ce qui a été fait depuis deux ans ; c'est la politique de progrès sages, mesurés, étudiés à fond, mais de progrès toujours et constants. Cette politique n'est pas une politique de représailles, nous n'en voulons pas, et aucun de vous n'en veut ; mais c'est la politique qui doit remettre les choses en état et faire que la République Française soit gouvernée par des républicains (Nouveaux applaudissements).

Monsieur le Préfet, je vous souhaite la bienvenue au nom du Conseil général. Beaucoup d'entre nous vous connaissent déjà puisque, pendant trois ans, vous avez été l'un des administrateurs de ce département ; vous avez administré l'arrondissement de Figeac et certainement le bon souvenir que vous y avez laissé, les amitiés que vous aviez su vous y faire n'ont pas été étrangères à votre nomination à la Préfecture du Lot.

Vous venez ici nommé par un Gouvernement qui veut l'apaisement, mais l'apaisement républicain ; vous venez ici pour faire oublier les

pratiques de votre prédécesseur, et vous pouvez être sûr que l'unanimité de cette assemblée vous suivra dans cette voie, facilitera votre administration et que tous, d'un commun accord, nous ferons tous nos efforts pour bien administrer le département. C'est ainsi que nous entendons faire de la bonne politique, en faisant de la bonne administration.

Monsieur le Préfet, je vous souhaite la bienvenue.

Mes chers Collègues, un mot encore. Je suis heureux de pouvoir dire qu'après le scrutin du 31 juillet nous nous retrouvons tous ici. Je vous souhaite à tous la bienvenue... Je vous souhaite à tous la bienvenue. Nous nous retrouvons ce que nous étions l'an dernier : un seul de nous a changé, mais il a changé parce qu'il l'a voulu, et je suis sûr qu'en souhaitant la bienvenue à son remplaçant je ne fais que lui adresser de la part du Conseil général le plus agréable de tous les compliments.

Et maintenant, mettons-nous au travail, mes chers collègues. Nous avons une session chargée, ainsi que vous le savez. Je demande aux commissions de se réunir demain exactement, je demande particulièrement à la commission des travaux publics de vouloir bien presser l'étude de ses rapports — elle en a d'assez importants — de façon à arriver à la fin de la semaine, à avoir étudié les affaires du département sans charger outre mesure le dernier jour.

Demain, les commissions se réuniront à 9 h.

M. le Préfet répond en ces termes :

Monsieur le Président, je vous remercie des souhaits de bienvenue que vous venez de m'adresser en des termes beaucoup trop flatteurs, en votre nom personnel et au nom du Conseil général dont vous êtes l'interprète si autorisé.

Il me plaît toutefois d'en retenir tout particulièrement, parce que j'en suis profondément touché, l'allusion que vous avez bien voulu faire à mon passage à la sous-préfecture de Figeac.

Messieurs les Conseillers généraux, je suis heureux que les circonstances me fassent entrer en rapports directs avec vous dès mon arrivée dans le département, et, puisque j'ai la bonne fortune d'être connu d'un certain nombre d'entre vous, je m'empresse de leur dire et de donner l'assurance à tous que ce que je fus comme sous-préfet de Figeac, je le serai toujours comme Préfet du Lot, avec l'autorité nouvelle et plus large que me confère le témoignage de haute confiance dont le gouvernement républicain vient de m'honorer.

Loin de moi l'outrecuidante prétention de publier une espèce d'édit du préteur : Je ne vous apporte qu'une toute simple, mais très franche déclaration. Je viens avec l'ardent désir de faire le plus de bien possible et, serviteur dévoué des institutions républicaines, avec la ferme volonté d'en exiger le respect par tous ceux sur qui j'ai une action quelconque. (Très bien).

Cette obligation élémentaire de ma charge, que je veux remplir sans faiblesse ni rigueur, je compte sur le loyalisme républicain des fonctionnaires de tous ordres pour m'en faciliter l'accomplissement.

Dans la déclaration ministérielle, le Gouvernement a hautement proclamé toute chose que sa politique sera une politique d'union entre les républicains : interprète fidèle de sa pensée, si conforme au vœu du pays, je ferai tous mes efforts pour susciter cet esprit d'union et favoriser le mouvement de concentration républicaine qui s'est déjà manifesté dans ce département.

Enfin, messieurs, la gestion des affaires départementales sera l'objet de toute ma sollicitude : Je m'efforcerais de mériter votre confiance par l'activité que mon administration mettra à seconder vos volontés et à faire exécuter vos décisions.

C'est dans ce sentiment, Messieurs les Conseillers généraux, que je vous renouvelle mes remerciements et que je vous prie de croire à mes sentiments les plus dévoués et les plus actifs pour l'œuvre commune. (Vifs applaudissements).

Avant de lever la séance le Conseil général adopte à l'unanimité un vœu demandant à ce que les grandes manoeuvres du 17^e corps d'armée soient retardées en raison des chaleurs exceptionnelles que nous subissons.

Le vœu sera transmis immédiatement au ministre et aux préfets compris dans le 17^e corps.

Un autre vœu demandant un dépôt d'étalons à Limogne est renvoyé à la commission des vœux.

Séance demain à 2 h.

Séance du 25 août

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Tous les membres sont présents à l'exception de M. Delpon.

M. de Verninac préside. M. le Préfet et M. le Secrétaire général assistent à la séance.

M. Delport donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. Vival demande que les épreuves des comptes-rendus des débats soient communiquées aux membres du Conseil avant l'impression des procès-verbaux.

M. de Verninac dit que pour les séances de la semaine il est facile de rectifier dès le lendemain, la demande de M. Vival ne saurait

avoir de portée que pour la dernière séance. Adopté.

M. Cassaignes revient sur la question des comptes-rendus publiés par les journaux. — C'est une marotte ! — M. Cassaignes voudrait que les journaux ne pussent publier que les comptes-rendus officiels.

La proposition de M. Cassaignes, après une réponse spirituelle du président, n'est pas prise en considération.

Un vœu de MM. Cocula et Talou demandant que les candidats aux fonctions rétribuées par l'Etat soient tenus de faire les deux dernières années de leurs études — au moins — dans un établissement universitaire, est renvoyé à la Commission des vœux.

On renvoie également à la Commission des vœux un vœu relatif au chemin de fer de Cahors à Moissac.

On adopte les propositions de M. le Préfet pour les recettes extraordinaires s'élevant à 467.360 fr. 04.

On adopte également les propositions de M. le Préfet pour le remboursement des capitaux exigibles et des rentes rachetées. (mêmes chiffres qu'en 1898).

Le même rapporteur, M. de Lamaze, propose d'adopter les propositions du préfet concernant les recettes ordinaires.

A propos du chapitre V, M. Linol demande au Conseil d'émettre un vœu pour que l'Etat augmente la subvention — actuellement de 2500 fr. — accordée pour la protection des enfants du 1^{er} âge. M. Linol dit qu'en raison de la pauvreté du département on pourrait peut-être obtenir cette augmentation.

M. Rey donne des explications sur la répartition faite par l'Etat et déclare qu'il n'est pas possible actuellement d'obtenir davantage, étant données les bases de la répartition.

En présence des observations fournies par M. Rey et M. le Président, M. Linol retire sa proposition.

Les propositions de M. le Préfet relatives aux recettes ordinaires sont adoptées.

M. Clary, serrurier à Cahors, demande une subvention au Conseil général. M. Clary a été blessé en travaillant au portail de la Préfecture.

Au nom de la commission des finances, M. de Lamaze demande le rejet de cette subvention : 1^o les finances ne permettant pas l'acceptation, 2^o pour la question de principe. La commission propose de recommander M. Clary à la bienveillance de M. le Préfet et de M. l'architecte pour les travaux qu'il pourrait y avoir à faire à l'avenir.

M. Delport demande à M. Relhié si M. Clary ne pourra plus travailler ou si sa maladie sera momentanée.

M. Relhié dit que la question est trop délicate pour répondre en séance publique.

M. le Préfet dit qu'il a vu M. Clary et que ce dernier lui a déclaré ne plus pouvoir faire des travaux délicats, mais être capable de faire les travaux ordinaires.

On vote. Les conclusions de la commission sont adoptées.

Le répartition de 1899 est repoussé, la répartition n'étant pas équitable. C'est du reste ce qui a lieu toutes les années.

M. le Préfet fait ses réserves. On lui en donne acte.

Le Conseil renvoie à la commission des vœux un vœu approuvant l'attitude du ministre de la guerre dans l'affaire Dreyfus et l'engageant à persévérer.

On vote un crédit de 1.600 fr. pour les frais des timbres de mandats. (M. Lachèze rapporteur).

Le Conseil approuve le compte des produits départementaux de l'exercice écoulé déposé par M. le Préfet. (M. Longpuech rapporteur)

Plusieurs autres chapitres du budget sont adoptés sur la proposition de la commission des finances.

M. Calmon, au nom de la commission des travaux publics, demande l'arrêt permanent du train 21 à la gare de Rocamadour, ce train ne s'arrête à Rocamadour que pendant les mois d'été. Adopté.

M. Vival, au nom de la commission des travaux publics, demande d'approuver le projet de réglementation de pêche pour 1899, proposé par M. le préfet, mais il demande une surveillance plus efficace pour éviter le dépeuplement de nos cours d'eau.

M. le préfet prend bonne note du désir du Conseil.

Une discussion interminable a lieu cependant au sujet de la pêche au filet traînant qui continue à dépeupler nos cours d'eau.

M. Duphénéux dépose un vœu tendant à obtenir du ministre l'autorisation de cette pêche au filet traînant dans le Lot. Ce vœu est repoussé.

On donne acte au préfet de la communication des impositions d'office.

On approuve la substitution de priorité du chemin n^o 7 sur le n^o 4 (commune de Cras).

On autorise le règlement définitif de l'entreprise du pont du Guâ.

On rejette le classement du chemin reliant la commune de Cras à la gare de St-Denis-près-Martel.

M. Cangardel dépose, au nom de la commune de Marmillac, une demande d'un sieur Boyé qui sollicite une subvention de 200 fr. pour réparations d'une maison qui menace la sécurité publique. M. Cangardel demande

le renvoi de cette demande à la commission des travaux publics.

M. Vival dit qu'il faut tout d'abord un rapport du service vicinal.

Renvoyé cependant à la commission.

Acte est donné à M. le préfet de la communication de plusieurs rapports de chefs de service.

Le bail de la caserne de gendarmerie de Souillac devant expirer vers la fin de 1899, on décide de renouveler ce bail pendant une période de 9 ans.

Sectionnement de Villesèque. La demande est repoussée. Le *statu quo* est maintenu à l'unanimité.

Sectionnement de Lachapelle-Auzac. Demande ajournée.

Sectionnement de St-Sozy (Meyrac). Avis favorable, mais ajournement à la session d'avril, la situation financière n'ayant pas été fournie.

Assistance médicale gratuite. MM. Delport, Longpuech et Malvy sont maintenus.

La commune de St-Projet (Tarn-et-Garonne) demande un changement de foire ; 7 communes du Lot ont fait également des demandes, de création, changement ou suppression de foires.

M. Delport demande d'examiner avec soin ces demandes, des créations de foires nouvelles ne pouvant qu'être nuisibles aux foires déjà existantes.

M. Vival appuie cette manière de voir. Le Conseil ajourne sa décision en ce qui concerne la demande de Gramat.

Le vœu tendant à établir un dépôt d'étalons à Limogne est adopté.

Sont nommés membres du conseil départemental de l'instruction primaire : MM. Bénéchic, Daffas et Grimal.

M. Cassaignes présente d'autres vœux au nom de la commission des vœux, mais on ne comprend rien à ce que dit le conseiller de Puy-l'Évêque, — il en a été malheureusement ainsi pour beaucoup de rapporteurs ! — force nous est de passer sous silence ses excellents rapports.

Après cela, M. Cassaignes veut-il peut-être, nous convaincre de l'utilité de ses comptes-rendus officiels !...

La séance est levée.

BULLETIN FINANCIER

Les affaires sont réduites à leur minimum d'activité. Aussi n'avons nous que des variations sans importance à signaler dans la tenue des cours.

Le 3 0/0 est à 103,52 ; le 3 1/2 0/0 à 106,25 ; le Crédit Foncier cote 681 ; le Crédit Lyonnais 878 ; le Comptoir National d'Escompte 592 et la Société Générale 550.

La Banques péciale des valeurs industrielles se traite à 188

Le Suez vaut 3.710.

Sauf l'Extérieure espagnole dont le marché a été très mouvementé, les autres rentes étrangères sont sans changement notables.

Au Comptant, les obligations Ville de Paris 1886 sont recherchées à 408,25.

Les actions Bec Auer sont activement traitées à 480 et 500.

Les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 470.

L'assurance sur la vie

La Nationale vie étudie toutes les combinaisons d'assurances qui lui sont proposées et est toujours prête à leur donner suite lors que leur réalisation peut résulter d'une application des tarifs approuvés par le Gouvernement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même laper te des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE Seule vraie garantie

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 août.

V^{no} Nacla : Chronique mondaine. — Daniel Riche : Sous le joug. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Pierre Guérin. — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Daniel Lesneur : Invincible charme (suite). — Variétés.

Étude de M^e René BILLIÈRES, avoué à Cahors, 63, boulevard Gambetta

PUBLICATION

A FIN DE

Purge d'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploits de M^e Daynard, huissier à Duravel, en date des premier, deux et treize août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistrés, il a été notifié et donné copie : à la requête de Charles-Jean-Lucien DELORD père, propriétaire agriculteur et dame Marie GIROT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble au lieu de Nèdes, commune de Touzac, canton de Puy-l'Évêque, agissant conjointement et solidairement et le mari pour assister et autoriser sa femme, ayant M^e René BILLIÈRES pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en ses étude et personne à Cahors, où il demeure.

A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors, en son parquet, au palais de justice de la dite ville ;

A dame Marie-Albanie CALASSOU, épouse de M. Eugène-Oscar ou Oscar-Eugène DELORD fils, demeurant au lieu de Tréjet ou Trézet, commune de Duravel ;

Et à Eugène-Oscar DELORD fils, sus-nommé, ayant demeuré à Paris, actuellement et précédemment à Nèdes, commune de Touzac, pris en sa meilleure qualité et pour assister et autoriser Marie-Albanie CALASSOU, sa femme.

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré et expédié en forme constatant le dépôt au dit greffe de l'expédition en forme d'un acte retenu par M^e Marzelles, notaire à Puy-l'Évêque, le vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré et transcrit, contenant vente par le dit Oscar-Eugène DELORD, en faveur des requérants de tous les immeubles dont il jouissait et qu'il possédait divisément et indivisément dans les communes de Touzac, Soturac, Lacapelle-Cabanac et Vire consistant principalement en les portions et

parts indivises appartenant au dit Oscar-Eugène Delord, dans les immeubles dont la désignation suit et dépendant de la donation préciputaire qui lui a été faite par ses père et mère dans son contrat de mariage. Les dits biens se composent : 1^o d'une propriété rurale située et reposant sur les communes de Touzac, Soturac et Lacapelle-Cabanac et dont le centre d'exploitation se trouve au lieu de Nèdes, composée de maison d'habitation, autres édifices ruraux, granges, terre labourable, prés, bois ; 2^o d'une propriété rurale sise sur la commune de Vire, principalement au lieu de Lacroze composée de maison d'habitation, grange, autres bâtisses, terre labourable, prés, bois, vignes, friches et autre nature de fonds. Cette vente a été faite moyennant le prix de trois mille sept cent cinquante francs à compte et en déduction de laquelle celle de dix-sept cent cinquante francs a été payée par les acquéreurs et quittancée au dit acte ; le restant payable de la manière indiquée au dit acte.

Afin que Monsieur le Procureur de la République et la dite dame Marie-Albanie Calassou et le dit Eugène-Oscar Delord n'en ignorent et aient à prendre si bon leur sembler dans l'intérêt de toute personne qu'il appartiendra telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable sur les immeubles vendus dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication.

La dite notification contenait en outre déclaration a Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas tous connus des requérants, ceux-ci feraient publier les présentes conformément à l'article 194 du code civil et aux avis du Conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné,

Cahors, le vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Signé : René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, folio case reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.

Le receveur, Signé : VIALARD.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres,

gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS
à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt.

Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.

Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.

Éclairage électrique dans toutes les chambres.

Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits.

Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

Jeu de law-tennis.

Bains dans l'hôtel.

Boîte aux lettres dans l'hôtel.

Télégraphe à la station et à la ville.

Location de voitures pour excursion.

La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bég-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi, gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

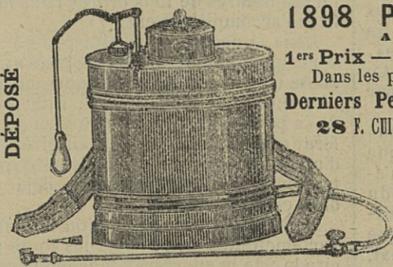
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

VII

Et il s'inclinait, ainsi que son compagnon, pour prendre congé ; mais au même instant la porte s'ouvrit toute grande et Thomas Moore parut...

Il les reconnut aussitôt et se dressa devant eux, l'air terrible.

— Un instant !

Il se mit devant la porte pour leur barrer le passage...

Les deux hommes, affolés, voulurent l'éloigner, le bousculer, mais il était inébranlable comme une barre de fer, et ils ne purent même pas le faire bouger.

Ils restèrent cloués de chaque côté de la porte, immobiles, atterrés, la sueur froide aux tempes.

Le juge d'instruction, dont la curiosité était

vivement surexcitée, fit un signe à l'huissier, qui referma la porte et s'éloigna.

Thomas tenait toujours Samuel et Burke dans ses doigts crispés comme des tenailles de fer...

Ils les amena ainsi jusque devant le bureau du magistrat...

Ils étaient bleus, défaillants, comme morts, incapables de faire la moindre résistance... On eût dit qu'ils avaient tout d'un coup été vidés de sang...

La peur, une peur effrayante, surhumaine, les paralysait.

IX

Le juge d'instruction n'était pas moins interdit que les autres.

Si cet homme était réellement fou ?

Il tendit la main vers son timbre pour sonner, mais, du geste, Thomas Moore l'arrêta.

— Non, monsieur s'écria-t-il, ne sonnez pas, n'appellez pas... Et écoutez-moi... Je suis Thomas Moore. Je suis le frère cadet de cet homme !... Pendant seize ans, cet homme m'a gardé dans une cellule comme un fou, pour

jouir avec sa maîtresse de ma fortune. Il a été aidé dans sa tâche infâme par son compagnon, le docteur Burke, qui lui a délivré les certificats nécessaires. Ce que j'ai souffert là-dedans, vous ne pouvez vous le figurer, monsieur le juge. Depuis quelques jours seulement, je suis dehors. J'ai pu quitter l'Angleterre, rentrer en France... J'y ai retrouvé ma fille, cette

jeune fille que vous avez fait arrêter. C'est ma fille. C'est chez elle que le hasard ou plutôt la Providence m'avait fait me réfugier... C'est

pour me délivrer que cette enfant avait besoin d'argent, qu'elle en a demandé à son fiancé ; mais ils sont innocents tous les deux, je vous le jure, tous les deux !

Tout cela avait été débité rapidement, tout d'une haleine.

En parlant, Thomas avait les gestes égarés, les yeux hagards.

Son récit paraissait tellement incohérent, extraordinaire, que le magistrat se demandait si les autres n'avaient pas raison, si ce n'était pas réellement un fou, un fou dangereux qui avait fait irruption dans son cabinet.

Pendant ce temps, Samuel et Burke avaient repris un peu de sang-froid.

Ils avaient vu le doute entrer dans l'esprit du juge... Il fallait en profiter.

— Monsieur le juge voit bien, dit Samuel, qu'il a réellement affaire à un fou.

D'un mouvement, Thomas se retourna.

Ses yeux flamboyaient.

Il eut un geste de menace terrible.

— Un fou ! misérable !... Tu sais bien que je ne l'ai jamais été plus que toi !

— Cet homme est bien James Myler, ajouta Burke, un malheureux confié à mes soins depuis plusieurs années.

Thomas le saisit à la gorge.

— Pas un mot de plus, bandit, ou je t'étrangle !

Le juge s'était levé, véritablement effrayé. Il frappa sur son timbre à plusieurs reprises. L'huissier entra.

— Des gardes ! demanda-t-il.

En un clin d'œil, la pièce fut pleine d'agents.

On se jeta sur Thomas.

On arracha de ses mains crispées le docteur à moitié mort...

Le malheureux père de Lili, hors de lui écumait.

Ses yeux sortaient de leur orbites.

Il avait réellement l'air ainsi de quelque fou furieux évadé d'un cabanon...

Quand il se fut remis et put parler un peu, il s'aperçut de la faute qu'il avait commise.

Il voulut la réparer.

Il n'était plus temps.

— Que monsieur le juge m'excuse, balbutia-t-il, mais je n'ai pas été maître de mon premier mouvement. J'ai tant souffert ! Depuis seize ans, je me débat ainsi pour repousser ce nom, cette personnalité de James Myler dont on m'a affabulé... et qui fait de moi un fou et un assassin. On n'a jamais voulu me croire, jamais ! N'y a-t-il pas là de quoi devenir enragé ?

— C'est homme à toujours prétendu en effet, dit le docteur, qu'il n'était pas James Myler. C'est pourtant sous ce nom qu'on me l'a confié après qu'il eut commis deux crimes horribles.

Thomas, qui était maintenu maintenant par deux gardiens, se débattit violemment.

— C'est faux ! c'est faux ! hurla-t-il. Burke s'était rapproché du bureau du magistrat, pendant que les gardes, au contraire, emmenaient Thomas à l'écart.

Il avait repris son air doux, insinuant. Il parlait à demi-voix, et Samuel, encore tout pâle de terreur, mais qui avait recouvré un peu d'aplomb, l'appuyait du geste.

(A suivre.)